

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 8 décembre 2022*

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 décembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 16 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés : 8

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

M. Christian BOURRICAUD, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU ;

Absents et  
non  
représentés : 3

Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

*Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.*

## N° DL14122022-08 : Délibération portant modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois.

La présente délibération porte sur la transformation de postes.

### - Transformation de l'emploi d'ATSEM de la direction solidarité, enfance, jeunesse et sports

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de l'emploi d'ATSEM du service enfance/ jeunesse de la direction solidarité, enfance, jeunesse et sports. Depuis septembre 2021, un agent ATSEM est placé d'une part sur un emploi à mi-temps (16,5/35<sup>ème</sup>) et d'autre part couvre l'activité des différents services enfance (APS, ALSH) par l'octroi d'heures complémentaires à hauteur d'un temps complet.

Au vu de la nécessité de service avéré, il est proposé de transformer l'emploi d'ATSEM à mi-temps en un emploi à temps complet d'adjoint technique territoriaux et ATSEM.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois d'adjoint technique territoriaux et ATSEM comprenant les grades suivants :

- Adjoint technique ;
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- ATSEM ;
- ATSEM PAL 2C ;
- ATSEM PAL 1C

### - Transformation de l'emploi d'agent administratif polyvalent de la direction générale des services à temps complet ouvert à la direction générale des services techniques et au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de l'emploi d'agent administratif polyvalent, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. En effet, le poste est vacant depuis le 01/10/2021, date de départ en retraite de l'agent qui l'occupait.

Au vu de la nécessité de recruter une assistante administrative au sein de la direction générale des services techniques, il est proposé la transformation de l'emploi pour l'ouvrir à la direction générale des services techniques, et à la catégorie B de la filière administrative.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois d'adjoint administratif et rédacteur comprenant les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

### - Création de l'emploi d'animateur/médiateur jeunesse à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et animateurs territoriaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création de l'emploi d'animateur/médiateur jeunesse au regard de la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse validé lors du comité technique du 14/09/2022.

Cette ouverture vise à conforter les missions du service Jeunesse sur le terrain dont 4 animateurs doivent opérer.

Il est donc proposé la création de l'emploi pour l'ouvrir à temps complet.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et animateurs territoriaux soit les grades suivants :

- Adjoint d'animation territorial
- Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Animateur

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2313-3,

**VU** le code général de la fonction publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

VU le décret n°92-368 du 1 avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU l'avis des Comités Techniques du 14 septembre 2022 et du 7 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission finances, marchés publics et ressources humaines du 7 décembre 2022,

VU le budget de la commune - chapitre 012 - charges de personnel,

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 4 juillet 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle qu'exposée dans les propos introductifs de la présente délibération,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

#### ARTICLE 1

**TRANSFORME** l'emploi d'ATSEM à temps complet ouvert à la direction solidarité, enfance, jeunesse et sports et au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et ATSEM

#### ARTICLE 2

**TRANSFORME** l'emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet ouvert à la direction générale des services techniques, et au cadre d'emplois des rédacteurs tel que présenté en introduction

#### ARTICLE 3

**CRÉE** l'emploi d'animateur/médiateur jeunesse à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et animateurs territoriaux tel que présenté en introduction.

#### ARTICLE 4

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux B.P. 2023 et suivants de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Mairie de Lacanau**

Télétransmis le :

19 DEC. 2022

N° 033 213 302 144 *2022*

*1219-DL 16122022-08-DE*

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **19 DEC. 2022** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **19 DEC. 2022**



**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
Conseil Municipal du 14 décembre 2022 - Annexe

Type	Direction	Service/régie	Emploi	Délibération portant création ou dernière modification de l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre/s d'emplois correspondant/s à l'emploi	Grades correspondants à l'emploi	Equivalent Temps Plein créé	Temps de travail hebdomadaire correspondant	Poste pouvant être pourvu par un agent contractuel (article 3-3) IB correspondant
TRANSFORMATION	DSEJS	ATSEM	ATSEM	Délibération n°DL20170928	SOCIALE, TECHNIQUE	C	Cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux et ATSEM	Adjoint techf; adjt tech principal 2ème classe; adjt tech principal 1ère classe; ATSEM PAL 2C; ATSEM PAL 1C	PRINCIPAL	1	Oui
TRANSFORMATION	Services techniques	Direction	AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT	Délibération n°DL20180927	Administrative	B C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs	Adjoint administratif; adjt admin principal 2ème classe; adjt admin principal 1ère classe; Rédacteur; rédacteur principal 2ème classe; rédcteur principal 1ère classe	PRINCIPAL	1	Oui
CREATION	DSEJS	Enfance et jeunesse	Animateur/Médiateur jeunesse		Animation	B C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des animateurs territoriaux	Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe Animateur Animateur principal de 2ème classe Animateur principal de 1ère classe	PRINCIPAL	1	Oui

**MAIRIE DE LACANAU**  
Télétransmis le :  
19 DEC. 2022  
N° 033 213 302 144  
2022  
19-14-12-2022-08A-DE